

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX INTERMEDIAIRES EN BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux intermédiaires en bourse habilités à recueillir des demandes de souscription ou des ordres d'achat dans le cadre d'une opération d'admission en bourse, qu'ils doivent veiller au respect des énonciations prévus par le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier et relative à ladite opération, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds de la demande de souscription ou de l'ordre d'achat émanant de leurs clients.